

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2024, qui doit être adopté par le Conseil. La délégation sierra-léonaise note avec inquiétude que la section concernant le Sahara occidental contient une inexactitude factuelle.

Plus précisément, le paragraphe en question attribue au Conseil de sécurité une caractérisation ou une évaluation politique de la situation du Sahara occidental qui n'a pas fait l'objet d'un consensus parmi les membres du Conseil ni été adoptée officiellement par celui-ci. Cette déclaration n'est donc pas conforme au compte rendu officiel ni à la pratique du Conseil.

La délégation sierra-léonaise reste pleinement attachée à la pratique selon laquelle le Conseil prend des décisions par consensus et respecte l'intégrité de ses règles de procédure. Dans cet esprit, nous regrettons que le rapport annuel soit adopté sans que l'inexactitude factuelle soit corrigée. Nous espérons que les prochaines éditions du rapport rendront compte fidèlement et exclusivement des questions sur lesquelles le Conseil est véritablement parvenu à un accord ou a pris une décision.

La Sierra Leone se joindra au consensus sur le rapport annuel uniquement pour préserver l'intégrité de la procédure d'approbation tacite, qui est un élément important de la prise de décisions du Conseil. Néanmoins, à la lumière de cette déclaration erronée, je dois dissocier officiellement la délégation sierra-léonaise de la section contestée du rapport.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Michael Imran **Kanu**

